

Communiqué de presse

Les PPP: des instruments également adaptés aux projets de petite ou moyenne envergure

Jusqu'à présent, mener à bien des projets d'infrastructure publics dans le domaine du bâtiment par le biais d'un partenariat public-privé (PPP) ne valait la peine d'un point de vue économique qu'à partir d'un montant minimal de 50 millions de francs. Grâce aux expériences positives acquises en Allemagne avec des projets de petite ou moyenne envergure et après vérification approfondie de leur validité, les spécifications en vigueur jusqu'ici pour les projets en Suisse ont été adaptées.

L'Association PPP Suisse vient de publier un document technique qui analyse les instruments de financement alternatifs et qui montre que ce type de partenariat convient également aux projets de petite ou moyenne envergure.

Cette publication s'intéresse en priorité aux formes de financement des modèles reposant sur le cycle de vie, qui prennent en compte la durée d'utilisation complète d'un bâtiment. Tous les modèles présentent des avantages et des inconvénients spécifiques. Chaque projet doit par conséquent faire l'objet d'une analyse économique précoce pour déterminer le modèle le plus adapté. Ce document technique est disponible gratuitement en téléchargement sur la plateforme de connaissances de l'Association PPP Suisse (www.ppp-suisse.ch).

Urs Bolz, Melanie Kunzmann, Michel Schultze-Rhonhof, Instruments de financement alternatifs pour les projets d'investissements publics de petite ou moyenne envergure en Suisse, dans: Association PPP Suisse (éditeur), document technique 1/2013, publié sur www.ppp-suisse.ch

Pour de plus amples informations:

Urs Bolz, président du réseau d'experts de l'association
Heinz Gut, directeur de l'Association PPP Suisse

Tél. 079 471 77 11
Tél. 079 400 57 09